

ASSISES EUROPÉENNES DE LA MONTAGNE

***L'emploi au service
du développement durable***



L'emploi et l'environnement sont deux préoccupations essentielles de la société européenne d'aujourd'hui.

Les régions de montagne, espaces clés pour répondre à ces nouvelles attentes, résisteront-elles à des politiques privilégiant la production et la compétitivité ?

L'Agenda 2000 (politique agricole, développement rural, fonds structurels, élargissement de l'Union) donneront-elles les moyens à ces régions de répondre à ces préoccupations ?

AGRICULTURE EUROPÉENNE ET EVOLUTION DE LA PAC

- ✓ *1950's* - La PAC naît dans une situation d'après guerre où la priorité est de **satisfaire les besoins alimentaires de la population**.
- ✓ *1970's* - **La Politique de Montagne** naît en Europe en 1975, avec la **Directive 268/75**.
- ✓ *1980's* - **Les excédents** augmentent. **L'exportation** est un recours essentiel.
- ✓ *1980's* - Une nouvelle sensibilité sociale se développe : des **politiques environnementales** apparaissent pour compenser les risques de la production intensive.
- ✓ Ainsi depuis la fin de la IIème Guerre Mondiale **les campagnes se sont vidées d'une grande partie de leur population** ; la montagne a été encore plus touchée (productivité plus faible).
- ✓ *1990's* - De nouveaux concepts apparaissent : **durabilité** et **intégration**. Mais la PAC ne matérialise pas un vrai changement sur les principes du **Rapport McSharry**. Les primes sont liées au volume de production.
- ✓ *Aujourd'hui* - la situation se caractérise par des demandes sociales pour **une approche multifonctionnelle du développement** afin de faire face aux menaces d'une libéralisation excessive. **L'élargissement** de l'UE aux PECO est un nouvel élément de la politique communautaire.

D'où une configuration tridimensionnelle de l'espace à couvrir par la **Reforme** actuelle:

- ✘ Nouvelle **politique agricole**
- ✘ Nouvelle **politique rurale**
- ✘ **Elargissement**

avec un souci d'une plus grande décentralisation au niveau des Etats.

LA MONTAGNE DANS CE CONTEXTE

✓ **Les montagnes en Europe**

- ✎ Représentent **30% du territoire**.
- ✎ Y vivent **30 millions de personnes**; indirectement beaucoup plus utilisent ses ressources.
- ✎ Constituent un réservoir stratégique de: Biodiversité, **Diversité** culturelle et paysagère, **Ressources** en eau, Ressources touristiques, Productions agro-alimentaires spécifiques, Espaces naturels non fragmentés (souvent des zones frontalières).
- ✓ **La montagne** est ainsi un espace particulièrement bien placé pour une conception **multifonctionnelle** du développement, basé sur l'utilisation des ressources locales.
- ✓ **L'agriculture de montagne** a toujours dû s'adapter pour tirer le meilleur parti de conditions physiques et géographiques contraignantes. Elle repose très souvent sur des **systèmes agricoles fins et complexes, valorisant le milieu**.
- ✓ Le développement économique et social, l'environnement de ces régions **restent fragiles** et menacés par l'abandon des activités humaines. C'est pourquoi **les politiques** européennes et nationales **doivent être vigilantes** et attentives afin de soutenir **la valorisation des ressources** des montagnes plutôt que leur négligence irrémédiable.

Historiquement la PAC a donné la priorité à une agriculture hautement productive. La politique structurelle a permis elle de réduire les écarts entre Etats membres, mais peu au sein d'un Etat.

Les propositions de l'Agenda 2000 répondent-elles aux besoins des régions de montagne ?

- ✎ La défense d'un modèle de développement multifonctionnel est une contribution de l'Agenda 2000, dans les « motifs » généraux de la réforme.
- ✎ Cependant, les propositions de règlements ne permettent pas d'envisager un réel développement des régions rurales et des zones de montagne. L'Agenda 2000 révèle des contradictions.
- ✎ Ainsi les zones de montagne n'ont bénéficié d'aucune analyse spécifique, et sont « noyées » dans l'ensemble de la politique rurale, elle-même insuffisamment soutenue et mélangée à des politiques urbaines.

DANS QUELLE DIRECTION AGIR?

Pour préserver et permettre une pleine valorisation sociale, territoriale et culturelle de ces milieux fragiles que sont les montagnes il faudrait :

- ✓ En tenant compte du principe **pas de développement rural sans développement agricole, pas de développement agricole sans développement rural** :
 - ✎ Maintenir les droits à produire
 - ✎ Encourager les productions de qualité de façon plus volontariste
 - ✎ Rétribuer les fonctions d'entretien de l'agriculture en montagne.
- ✓ Une **approche spécifique** et une **plus grande éligibilité** dans le cadre de la politique structurelle. Cette **attention structurelle** ayant été accordée à d'autres zones menacées : zones ultra-périphériques, îles, zones urbaines...
- ✓ Une évolution d'une **Politique Agricole Commune (PAC)** vers une **Politique Agricole et Rurale Commune (PARC)** qui intégrerait l'ensemble des politiques en milieu rural.
- ✓ Une **politique d'emploi** spécifique qui résulterait d'une **négociation permanente** entre agents locaux et décideurs.
- ✓ Une approche qui tienne compte des besoins des zones de montagne dans **l'aménagement général du territoire**, dont le **SDEC**.
- ✓ La défense dans les négociations de **l'OMC de l'exception rurale européenne**, pour se protéger face au dumping social et écologique des agricultures répondant à un modèle purement libéral et productiviste. D'autant plus que l'adhésion des **PECO** ouvrira l'UE à des économies où l'agriculture pèse lourd et où les milieux montagnards sont parfois très importants.

LIGNES DIRECTRICES DES PROPOSITIONS

Par rapport à la PAC

Modifier la répartition de fonds grâce au plafonnement et donner la préférence aux productions utilisant plus de main d'oeuvre, moins d'intrants, respectant et valorisant l'environnement, produisant des produits de qualité, dans des milieux menacés économiquement et écologiquement. En particulier les systèmes herbagers devraient bénéficier d'une prime pour les surfaces en herbe.

Soutenir les prix à travers le maintien de la maîtrise des volumes de production.

Affirmer une politique européenne volontariste en matière de qualité, labellisation, appellation "montagne"... en réussissant à la faire reconnaître par les autres pays lors des négociations de l'OMC

Par rapport aux Fonds structurels et au Développement rural

Développement utilisant les ressources locales, mais ouvert à des énergies nouvelles

Développement des programmes reposant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour délocaliser des activités urbaines qui pourraient actuellement devenir rurales

Développement sur la base des ressources endogènes, sur le principe du droit à la diversité (en évitant d'importer sans réflexion préalable des modèles urbains de développement), ainsi que sur une politique volontariste en matière de qualité

Créer un PIC spécifique "montagne" et établir une entrée montagne dans les DOCUP qui permette une lisibilité globale de l'ensemble des mesures appliquées en milieu montagnard

*Plus grande reconnaissance de l'éligibilité montagne dans la politique structurelle et de développement rural
Identifier spécifiquement les territoires de montagne dans le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC)*

Préserver pour les ICHN leur caractère de compensation de handicaps permanents.

Développer le tourisme rural selon des critères de durabilité et de compatibilité; non seulement par rapport aux ressources naturelles, mais aussi l'intégration socioculturelle.

Développer la subsidiarité dans l'application des politiques rurales, permettant ainsi une adaptation maximale aux conditions locales

ELARGISSEMENT DE L'UNION

- ✓ Les zones de montagne dans les pays d'Europe Centrale et Orientale présentent **des situations socio-économiques hétérogènes** : petite agriculture familiale et dense dans les Carpates roumaines, coopératives et faible emploi agricole dans les massifs Tchèques et Slovaques...
- ✓ **Des besoins identiques** sont pourtant facilement identifiables dans le cadre de l'élargissement de l'Union : formation, échanges, information, accompagnement aux mutations économiques.
- ✓ Dans ce contexte, des **projets** doivent être développés pour faciliter l'intégration et le développement des zones de montagne des PECO.

COOPERATION EUROPEENNE DES REGIONS DE MONTAGNE

L'Agenda 2000 est certes déterminant pour l'avenir des régions de montagne des pays de l'Union Européenne et des futurs pays membres.

Mais la promotion du développement durable repose aussi sur la coopération et les échanges avec d'autres pays européens, contribuant largement à l'équilibre politique et culturel de notre continent.



46, rue Philippe le Bon - B-1000 Bruxelles
Tel. 32/2/2804283 Fax. 32/2/2804285
e-mail : euromontana@skynet.be